



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****



ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX OBLIGATOIRES

Du 1er novembre au 31 mars

Sur l'ensemble des Hautes-Alpes

Il faut être équipé de 4 pneus neige minimum (3PMSF ou jusqu'en 2024 M+S, M.S ou M&S), de chaînes ou de chaussettes. Il est impératif de savoir monter chaînes et chaussettes avant de prendre la route.



@Prefet05